



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marché suisse du sel

Le Conseil d'Etat soutient le rapprochement entre les Salines de Bex et les Salines du Rhin

Le Conseil d'Etat va soumettre au Grand conseil début 2014 une demande de crédit de 5,6 millions destiné à financer la prise de participation des Salines de Bex (SdB) dans la société Salines suisses du Rhin SA (SRS). Ce rapprochement permettra aux Salines de Bex d'accéder à l'ensemble du marché suisse pour leurs produits à haute valeur ajoutée. Le site des Salines de Bex n'est pas affecté ; les emplois y sont maintenus et l'exploitation touristique se poursuit.

En date du 26 juin 2013, le Conseil d'Etat a décidé d'adopter et de signer la convention qui lie l'Etat de Vaud à la SRS et à la SdB afin de poursuivre différents objectifs: assurer dans le long terme la pérennité de la Saline et des mines de Bex ; renforcer le positionnement et l'image du sel en Suisse au travers d'un monopole unique ; sécuriser et améliorer l'approvisionnement du sel de déneigement pour toute la Suisse ; accéder à l'entier du marché suisse pour les produits de niche à haute valeur ajoutée des Salines de Bex et lui permettre de positionner ses produits spéciaux sur le marché international par les canaux des Salines suisses du Rhin. Cette convention court sur une période minimale de cinq ans et assure la pérennité du site et les emplois.

Pour rendre cela possible, et si le Grand Conseil donne son aval, l'Etat de Vaud adhèrera à la Convention intercantonale sur la vente de sel en Suisse du 22 novembre 1973 qui prévoit, sur le territoire suisse, un régime uniforme de vente du sel sauvegardant les droits dus aux régales cantonales des sels, ceci afin de respecter l'accord conclu entre les Salines suisses du Rhin et les Salines de Bex. L'adhésion à cet accord impliquera la disparition de l'exercice du droit régalien du Canton de Vaud aux Salines de Bex et son transfert aux Salines suisses du Rhin. Par ailleurs, la loi sur la contrebande du sel du 29 mai 1804 qui sanctionne l'importation non autorisée de sel dans le canton de Vaud sera abrogée.

Les Salines de Bex produisent 30'000 tonnes de sel par an ; celles du Rhin 500'000 tonnes. Les besoins annuels de sel en Suisse sont d'environ 500'000 tonnes. Le salage

des routes vaudoises sera par ailleurs totalement garanti.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10